



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS
DE SURVEILLANCE ET DES CONSEILLERS PENITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION (RH4)
Section « personnels de surveillance »

Paris, le

15 MAI 2026

Dossier suivi par :
Pôle POSAD
DAP/SA/RH/RH4/POSAD-PS
posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires

Madame la directrice de l'école nationale d'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Monsieur le chef de cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du renseignement pénitentiaire

Madame la cheffe du pôle de soutien à l'administration centrale

OBJET : **Elaboration du tableau d'avancement pour l'accès au grade de major pénitentiaire – filière encadrement, 3^{ème} grade du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2026.**

Références :

- Décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 16-3° et 47 ;
- Décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.

Pages jointes :

- Vivier des agents promouvables ;
- Modèle de mémoire de proposition.

Je vous informe du lancement du tableau d'avancement d'accès au grade de major pénitentiaire – filière encadrement au titre de **l'année 2026**.

Par dérogation aux dispositions prévues au 3° de l'article 16 et en application des dispositions prévues au 3° de l'article 47 du décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié, peuvent être promus au grade de major pénitentiaire filière encadrement par voie d'inscription au choix sur le tableau d'avancement, **les brigadiers-chefs pénitentiaires encadrement ayant atteint le 2^{ème} échelon, qui comptent, au 31 décembre 2026, un an de services effectifs dans ce grade.**



Le nombre de promotions au grade de major pénitentiaire filière encadrement pour cette voie au titre de l'année 2026 s'élève à **94** et **elles prendront effet au 1^{er} janvier 2026**.

Dans ce cadre, vos propositions d'avancement sont à transmettre à la section de la gestion des personnels de surveillance (DGAP/RH4) **au plus tard le 22 juin 2026** à l'adresse structurelle suivante : posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr.

Le vivier des agents proposables pour le tableau d'avancement est joint à la présente note.

Vos propositions devront être accompagnées :

- de la liste globale par ordre de mérite des agents proposés par le directeur interrégional ;
- des mémoires de proposition établis par les chefs d'établissement (modèle joint) ;

Il vous est demandé d'attacher une attention particulière à la rédaction des mémoires. En effet, ils devront tenir compte de la manière de servir et des services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance. S'il s'avère nécessaire de répartir des agents promouvables, il conviendra de donner priorité au fonctionnaire ayant la plus grande ancienneté au sein de l'administration pénitentiaire.

Les résultats de la présente campagne d'avancement seront publiés à compter du **1^{er} août 2026**.

Pour précision, la promotion au grade de major pénitentiaire- filière encadrement n'est soumise à aucune mobilité. Vous voudrez bien assurer à la présente note la plus large diffusion auprès des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le bureau de la gestion des personnels reste à disposition pour toute information complémentaire.

Pour le sous-directeur des ressources
humaines et des relations sociales,
Par délégation,

Jeanne KRZYZANIAK

Adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des personnels de
surveillance et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales

Copie pour information :

- Bureau DAP/RH1
- Bureau DAP/RH3